Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-1_2026_01_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 janvier 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

**Le 15 janvier 2026** à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 9 janvier 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Célin, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

1-2026 1 15

Objet : Assainissement pluvial : prestation de curage des fossés 2026

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 30 |
| Pouvoirs | 5 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

## OBJET : Assainissement pluvial : prestation de curage des fossés 2026

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'entretien et la préservation de la voirie communale, il convient de procéder annuellement à des travaux de curage des fossés bordant les voies communales.

Il propose que soit autorisé par anticipation, avant le vote du budget primitif 2026, le lancement d'une consultation pour la réalisation de cette prestation.
Il est proposé que la consultation porte sur la location de pelles avec chauffeurs pour une durée de 3 semaines (prestation estimée à 22 000 € TTC).

Le Conseil Municipal décide de :
- autoriser, par anticipation au vote du budget primitif 2026, le lancement d'une consultation pour la réalisation de la prestation de curage des fossés (location de pelles avec chauffeurs) ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-1_2026_01_15-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 19 janvier 2026

Gérard DABOUDET,

**Maire**

Pascal Chevalier

**Secrétaire de séance**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 21.01.2026
- et de sa publication le 19.01.2026